



Périgueux, le 27 mars 2020

Monsieur le Préfet de la Dordogne

Copies :

M. le Ministre de la Santé

M. le Directeur de l'ARS d'Aquitaine

OBJET : Situation dans les EHPAD et dans les services à la personne

Monsieur le Préfet,

Les organisations et associations de l'intersyndicale des retraités de la Dordogne se sont consultées téléphoniquement, et ont décidé de s'adresser à vous.

A ce jour, voici les constats que nous avons répertoriés :

PERSONNES AGÉES EN EHPAD :

- L'ensemble des EHPAD du département n'est toujours pas assuré de disposer des gants, des masques chirurgicaux, FFP2 ET FFP3, des écrans faciaux, des lunettes de protection, des blouses d'isolement, des combinaisons et du gel hydro alcoolique pour équiper les personnels soignants et de service des établissements et les médecins intervenants.

Voici les mesures qui ont été communiquées aux familles des résidents :

- Les mesures de protection des résidents sont renforcées en supprimant les activités collectives et les repas pris en commun.

PERSONNES AGÉES ISOLÉES :

- Bon nombre de personnes âgées sont isolées à leur domicile sans pouvoir être assistées par leur famille ou par les services à la personne,
- Les intervenants bénévoles et professionnels des Services à la Personne n'ont aucun de ces équipements de protection.

Moins touchée actuellement que d'autres régions, comme le Grand-Est ou l'Île-de-France, l'Aquitaine et plus particulièrement la Dordogne craignent de connaître les mêmes situations catastrophiques. Comme vous le savez, vivent dans notre département de nombreuses personnes âgées, qui, selon leur état physique sont dans différentes situations. Nous sommes dans un département rural ; beaucoup vivent de manière plus ou moins isolée et parfois, éloignée des centres-villes. Les chiffres de contamination, malades en état grave et décès dans les EHPAD,

publiés hier sont terrifiants, et ils sont très provisoires : allons-nous connaître les mêmes choses ? Les décès de 21 résidents de l'EHPAD de Cornimont et de 13 de la fondation Rotschild (et de bien d'autres dans de nombreux établissements) ne doivent-ils pas vous alerter ? Le délai qui nous est octroyé ne doit-il pas permettre que tout soit mis en oeuvre pour protéger nos personnes âgées et affaiblies ? Ne serait-il pas encore plus incompréhensible ici qu'ailleurs qu'une quelconque pénurie contribue à aggraver les conséquences de l'épidémie ?

Sinon, vous le savez, l'épidémie se développant dans les établissements, et chez les personnes isolées, ce serait des centaines de décès, sinon des milliers, dans notre département.

Les personnes âgées en établissement ou isolées sont en danger !

Nous avons eu connaissance d'une note d'une ARS d'une autre région qui précisait :

« Nous rappelons que les Maisons de retraite et EHPAD vont devoir s'organiser en autonomie et avoir besoin de renforts. L'ARS va cibler les besoins (...) Malheureusement, au vue des dernières recommandations, les patients des maisons de retraite et EHPAD, présentant des commodités et en détresse respiratoire ne seront bientôt plus admissibles à l'Hôpital. Il devra être envisagé pour eux des soins de confort. »

C'est l'organisation du tri des malades. On demande aux personnels soignants de choisir qui va mourir.

M. le Préfet,

- **Pouvez-vous nous confirmer que cette orientation n'est pas et ne sera pas à l'ordre du jour dans notre département ?**
 - **Pouvez-vous nous confirmer que les équipements de protection seront distribués dans tous les établissements et dans les Services à la personne ?**
 - **Pouvez-vous nous assurer, compte tenu du "retard" dans l'arrivée de l'épidémie dans notre département que pas un masque de protection, pas un test, pas un seul dispositif nécessaire à la protection ne manquera, tant dans les EHPAD que pour les personnes âgées isolées ?**
 - **Pouvez-vous nous assurer que, compte tenu des restrictions quasi-totales de visites dans les EHPAD, les résidents sont assurés de prendre effectivement leurs repas, même - et surtout- lorsqu'ils ne peuvent le faire eux-mêmes, ces tâches étant antérieurement souvent assurées par les "aidants" ?**
 - **Pouvez-vous nous confirmer qu'un plan d'alerte et d'urgence sera mise en place pour les personnes âgées et des personnes handicapées ?**
- En effet, Ces personnes isolées sont pourtant bénéficiaires de l'APA pour perte d'autonomie. Conformément à la loi n°2004-626 du 30 juin 2004, nous vous demandons expressément de mettre en place le plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées. Plan devant être activé en cas de risques exceptionnels. Nous insistons pour que ce plan prenne également en compte la situation des personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement ainsi que les sans domicile fixe. Pour ce plan, arrêté par le Préfet, nous souhaitons, pour les populations concernées,
- qu'il leur soit demandé leurs besoins particuliers
 - qu'il leur soit rappelé les gestes barrières,
 - qu'ils soient invités à être vigilants dans leur confinement,

- qu'il leur soit communiqué un numéro de téléphone non surtaxé à appeler en cas d'urgence,
- qu'il leur soit proposé le portage à domicile des repas, des courses, et/ou des médicaments.

Nous insistons également pour qu'ils aient un interlocuteur chargé de s'assurer de la continuité des soins dont ils ont éventuellement besoin.

A cet effet, ce service d'alerte serait communiqué à l'ensemble de la population par voie de presse, TV etc.

Nous savons bien que la situation catastrophique dans laquelle nous sommes précipités vient d'une politique menée depuis des années, par les gouvernements successifs sur la base du principe : « la rentabilité du soin médical », et la prise en compte des emplois des personnels de santé. comme « une variable d'ajustement comptable » Ces politiques ont entraîné le retrait de milliers de lits, la disparition des emplois, la baisse des budgets, et la fermeture de services de santé et d'hôpitaux de proximité.

Aujourd'hui, il faut faire face pour sauver nos concitoyens, jeunes et vieux.

Dans ce cadre, M. le Préfet, nous souhaitons vous rencontrer, à votre convenance et par conférence téléphonique si vous le désirez.

Dans l'attente, veuillez agréer notre considération distinguée.

L'intersyndicale des retraités de la Dordogne : USR CGT - UDR FO - CFE-CGC - FSU-retraités Solidaires - FGR-FP - LSR - ADRA 24

Pour tout contact :

Gérard Quéval

06 62 24 02 26

<mailto:quevalgerard@orange.fr>